



**Commune de Paudex**  
Municipalité et Conseil communal

**PUBLICATION**

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 21 novembre 2011, le Conseil communal a adopté:

**Le préavis municipal n° 12 - 2011 portant sur le budget pour l'année 2012**

avec des revenus pour	fr. 12'043'000.--
des charges pour	fr. 13'941'700.--
un excédent de charges de	fr. 1'898'700.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3, LEDP) (le budget pris dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum).

**Le préavis municipal n° 13 – 2011 portant sur les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011 - 2016**

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3, LEDP).

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

  
Serge Reichen

La Secrétaire municipale

  
Ariane Bonard



Paudex, le 22 novembre 2011